



NATIONS
UNIES

UNEP/MED BUR.95/7

ONU 
programme pour
l'environnement



Plan d'action pour
la Méditerranée
**Convention de
Barcelone**

13 mai 2024
Original : Anglais

95^e réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention sur la protection du milieu marin
et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles

Ljubljana, Slovénie, 3 - 4 avril 2024

Rapport de la réunion

Pour des raisons de coût et de protection de l'environnement, le tirage du présent document a été restreint. Il est aimablement demandé aux délégations d'apporter leur copie de ce document aux réunions et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2024

Table des matières

	Pages
Rapport	1-8
ANNEXES	
Annexe I	List des participants
Annexe II	Ordre du jour
Annexe III	Liste des réunions/événements institutionnels pour 2024 et 2025

Introduction

1. À l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Slovénie, conformément à l'article IV.2 du mandat du Bureau et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 95e réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée (Convention de Barcelone) et ses Protocoles s'est tenue à Ljubljana (Slovénie) les 3 et 4 avril 2024.

Participation

2. Ont participé à la réunion le président du Bureau, M. Mitja Bricelj, accompagné de conseillers, les vice-présidents : M. Ali Abou Sena (Egypte) ; Mme Marie Thérèse Gambin (Malte) ; Mme Nassira Rheyati (Maroc) ; Mme Itziar Martin Partida (Espagne) ; la Rapporteuse, Mme Djurdjina Bulatovic (Monténégro) et le membre de droit, Mme Vildan Bolukbasi Atay (Türkiye). Le Secrétariat était représenté par l'Unité de Coordination (Coordinatrice et responsable de la gestion du programme - Gouvernance). La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.

I. Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion a été ouverte à 10h00 (UTC+1) le mercredi 3 avril 2024 par M. Mitja Bricelj, Président du Bureau. Il a souhaité la bienvenue aux membres du Bureau à la première réunion du Bureau de la période biennale et a remercié le Secrétariat et les membres du Bureau pour le travail acharné accompli au cours de cette période. Il a souligné que le Président du Parlement des Jeunes de la Sava était présent et s'adresserait à la réunion et a informé la réunion que les chefs des trois Conventions régionales, la Convention de Barcelone, la Commission de la mer Noire et la Convention pour la protection du Danube, se rencontreraient en mai à Istanbul, Türkiye, pour discuter des moyens de renforcement de la collaboration entre ces Conventions.

4. La Coordinatrice du PNUE/PAM, Mme Tatjana Hema, a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et a remercié le Gouvernement slovène d'avoir bien voulu accueillir la réunion. Elle a également souligné l'importance de la réunion, qui devrait aborder un certain nombre de questions en vue du suivi de la COP 23 de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles (Portorož, Slovénie, 5-8 décembre 2023), y compris la mise en œuvre de la Déclaration ministérielle de Portorož et du Programme de travail et budget pour 2024-2025.

5. Le président du Parlement des jeunes de la Sava, M. Blaž Lipovšek, a expliqué que cette initiative rassemblait des jeunes de 18 à 25 ans de Slovénie, Croatie, Bosnie-Herzégovine et de Serbie. Il a également souligné le travail du Parlement des jeunes de la Sava et l'importance de l'implication des jeunes par rapport aux défis mondiaux et régionaux du développement durable.

6. Les membres du Bureau ont accueilli favorablement la présentation de M. Lipovšek, encourageant de telles initiatives et l'implication accrue des jeunes dans le travail du PNUE/PAM-Convention de Barcelone. Ils ont également noté l'importance de réunir des jeunes du nord et du sud de la Méditerranée.

II. Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

7. Le Bureau a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire tel qu'il figure dans le document UNEP/MED BUR.95/1. Aucune autre question n'a été ajoutée à l'ordre du jour.

III. Point 3 de l'ordre du jour : Rapport sur les travaux menés en octobre 2023 - février 2024

8. La Coordinatrice du PAM a présenté le document intitulé « *Rapport intérimaire du Secrétariat sur les activités menées pour la période allant d'octobre 2023 à février 2024* » (UNEP/MED BUR.95/3). Cette dernière s'est également référée au document « *Rapport du Secrétariat sur la mise en œuvre des décisions de la COP23* » (UNEP/MED BUR.95/4).

9. La Coordinatrice a résumé les progrès atteints dans la mise en œuvre des sept Programmes de la Stratégie à moyen terme 2022-2027 du PNUE/PAM au cours de la période couverte par le rapport. Elle a évoqué la mise en œuvre de projets liés à la pollution et aux déchets marins, ainsi que la mise en œuvre de la décision de la COP 22 sur la désignation éventuelle de la mer Méditerranée comme zone

de contrôle des émissions d'oxydes de soufre (ECA SOx Med). En ce qui concerne la biodiversité et les aires marines protégées (AMP), la Coordinatrice a évoqué la mise en œuvre des projets existants financés par la Commission européenne (CE) et le FEM, ainsi que la préparation d'un nouveau projet sur les forêts méditerranéennes par le PNUE, le PNUE/PAM et la FAO. Elle a également souligné l'importance d'adhérer à l'engagement 30x30 en faveur de la biodiversité et a évoqué les amendements aux annexes du protocole ASP/DB adoptés lors de la COP 23. En ce qui concerne le changement climatique, elle a fait référence aux fonds limités disponibles pour ce thème et à la préparation d'un exercice de cartographie concernant le travail du PAM sur le changement climatique, à la suite de la décision pertinente de la COP 23. En ce qui concerne l'utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue, la Coordinatrice a souligné la collaboration avec la CE sur l'économie bleue, l'avancement des projets PAC et la pertinence de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD) actuellement en cours de mise à jour.

10. En ce qui concerne la gouvernance, Mme Hema a fait référence aux efforts visant à accroître la ratification des protocoles (en particulier la GIZC et le Protocole Immersions), à la mise à jour de la SMDD et du cadre régional d'adaptation au changement climatique et à la possibilité d'inclure également la résilience dans ce dernier, au soutien financier de l'Italie, de la France et de la Commission européenne et aux partenariats avec d'autres conventions telles que l'ESPOO. En ce qui concerne le format de rapport révisé, elle a noté que le premier projet est attendu pour l'été 2024, qu'il inclura de nouvelles mesures juridiquement contraignantes adoptées par les dernières COP ainsi que des considérations visant à simplifier son format, ajoutant qu'il sera difficile d'organiser une réunion dédiée alors que le projet sera ouvert aux commentaires des parties contractantes par le biais d'outils en ligne. En ce qui concerne le suivi, l'évaluation, la connaissance et la vision de la mer et du littoral méditerranéens, elle a fait référence aux progrès réalisés dans la préparation du résumé à l'intention des décideurs du MED QSR 2023, aux progrès réalisés dans le suivi et à la révision de l'IMAP, à la finalisation de la politique de gestion des connaissances du PAM par le CAR/Info, au site web réorganisé du PNUE/PAM qui sera bientôt prêt, à la finalisation de l'étude prospective MED2050 et au tableau de bord de la SMDD. Enfin, en ce qui concerne le plaidoyer, la sensibilisation, l'éducation et la communication, la Coordinatrice a fait référence à la publication du Guide du parlementaire pour la protection de la mer et du littoral méditerranéens à la publication du MED QSR 2023, et au Le Guide pour adolescents sur le Plan d'action pour la Méditerranée et la Convention de Barcelone.

11. Le Président et les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour les progrès significatifs atteints au cours de cette courte période de rapport et pour les efforts consentis dans ce rapport détaillé.

12. Un membre du Bureau a souligné l'importance de la mise en œuvre de la décision ECA SOx Med, tandis qu'un autre a évoqué les progrès réalisés par son pays en ce qui concerne la ratification de l'annexe VI de la convention MARPOL, notant également l'intérêt de son pays pour le dessalement.

13. En ce qui concerne la perte de biodiversité et les services écosystémiques, le président du Bureau a souligné l'importance de l'action au niveau national, ainsi que de l'action collective. En ce qui concerne les annexes du protocole ASP/DB, un membre du Bureau a évoqué la nécessité de procéder à des analyses socio-économiques afin de trouver une solution aux réserves formulées dans la décision pertinente de la COP 23. En ce qui concerne les espèces non indigènes, un membre du Bureau a évoqué la nécessité de travailler davantage sur la précision des pourcentages de contribution des différentes voies par lesquelles elles pénètrent dans la Méditerranée. La coordinatrice a noté qu'en ce qui concerne la pêche, la FAO/CGPM a ouvert une voie de financement pour les pays et que les Parties contractantes peuvent faire leurs propositions à la CGPM, en collaboration avec le CAR/ASP.

14. En ce qui concerne l'utilisation durable des ressources côtières et marines, y compris l'économie circulaire et bleue, un membre du Bureau a fait référence à l'importance des solutions fondées sur la nature et aux lignes directrices pertinentes du PNUE et de l'UICN. Il a noté que des liens devraient être plus clairement établis entre les travaux du PAM sur cette question et ces lignes directrices.

15. En ce qui concerne la gouvernance, le président a évoqué les travaux d'EUSAIR et les différents scénarios préparés en vue d'une planification spatiale efficace dans la gestion des AMP,

notant la nécessité de renforcer encore les synergies avec cette stratégie/initiative.

16. **Conclusions :**

(a) Le Bureau exprime son appréciation pour le travail accompli au cours de la période octobre 2023 - février 2024 tel que présenté par le Secrétariat, et sa satisfaction pour les efforts et les résultats obtenus jusqu'à présent grâce au travail intégré de l'Unité de coordination et des Composantes du PAM ;

(b) Le Bureau encourage le Secrétariat et les Parties contractantes à participer aux forums et événements mondiaux et régionaux pertinents pour le PNUE/PAM et à présenter les accomplissements et les meilleures pratiques de la Méditerranée.

IV. Point 4 de l'ordre du jour : Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif

17. La Coordinatrice du PAM a présenté aux membres du Bureau une mise à jour financière et administrative telle qu'elle figure dans le « *Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif* » (UNEP/MED BUR.95/5), portant sur l'état des contributions financières, le personnel, les questions administratives et les rapports de consultants. Elle a souligné le bon taux de recouvrement des contributions, le solde positif du Fonds multilatéral de financement et la situation financière saine. Elle a ajouté que le Secrétariat assure le suivi des Parties contractantes ayant des arriérés, notant que des progrès ont été réalisés dans le recouvrement des arriérés et ajoutant qu'un soutien continu sera apporté aux Parties contractantes confrontées à des difficultés. La Coordinatrice a souligné que les membres du Bureau devraient montrer l'exemple et a aimablement demandé de finaliser le paiement des contributions de leurs pays pour 2023. Elle a souligné l'importance d'un paiement rapide des contributions, afin que les fonds soient transférés en temps voulu aux composantes PAM pour la mise en œuvre de leurs mandats/activités respectifs.

18. En ce qui concerne le niveau de consommation du budget pour l'exercice biennal 2022-2023, la Coordinatrice a noté que le taux exact des dépenses sera disponible en juillet 2024, lorsque les comptes seront clôturés et audités. Elle a expliqué la situation concernant les dépenses d'appui aux programmes, et les échanges pertinents avec le siège du PNUE, notant que le contrôleur des Nations Unies a précisé qu'aucune exception ne devrait être faite aux dépenses d'appui aux programmes de 14 %. Elle ajoute que le Secrétariat expliquera cela à la Grèce en ce qui concerne la contribution du pays hôte et que, lors de la prochaine réunion du Bureau, le Secrétariat sera en mesure de fournir davantage d'informations à cet égard. En ce qui concerne les rapports sur les services de consultance, elle a fait remarquer qu'étant donné qu'il ne s'agit que du début de la période biennale, les informations pertinentes seront fournies lors de la prochaine réunion du Bureau. Enfin, elle évoque les progrès réalisés en matière de ressources humaines, ainsi que la rénovation des locaux du PNUE/PAM.

19. Les membres du Bureau ont accueilli favorablement les informations fournies par le Secrétariat. Un membre du Bureau a demandé au Secrétariat d'envoyer la lettre et la facture sur le paiement des contributions le plus tôt possible dans l'année, afin que le processus interne de paiement puisse être initialisé à temps.

20. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note des États financiers fournis en réponse aux Conclusions et Recommandations de la quatre-vingt-quatorzième réunion du Bureau demandant que les états financiers certifiés et audités pour l'année 2023 soient partagés dès qu'ils seront disponibles.

(b) Le Bureau note avec appréciation les contributions reçues pour les années 2022 et 2023 et encourage les Parties contractantes qui n'ont pas payé à le faire dès que possible ;

(c) Le Bureau attire l'attention des Parties contractantes sur le respect de la Procédure 4.2.b du Règlement financier et des Règles et procédures, qui stipule que les contributions pour chaque année civile sont attendues au cours du premier trimestre de l'année en question et doivent être payées rapidement et intégralement ;

(d) Le Bureau encourage les Parties contractantes ayant des arriérés à les payer dès que

possible, tout en tenant compte des circonstances spécifiques de chaque Partie contractante ayant des arriérés ;

(e) Le Bureau soutient les efforts déployés par le Secrétariat et le prie instamment de poursuivre ses efforts pour optimiser le recouvrement des contributions et des arriérés conformément aux Règles et procédures financières ;

(f) Le Bureau prend note de l'état de la mise en œuvre financière du Programme de travail et du Budget 2022-2023 et demande au Secrétariat de fournir des chiffres définitifs lors de la prochaine réunion du Bureau après la clôture des comptes respectifs ;

(g) Le Bureau prend note des efforts déployés par le Secrétariat pour suivre les recommandations de l'audit et rendre opérationnels le Programme de travail et le Budget 2024-2025 dans les Documents de projet et les Instruments juridiques en temps voulu, en précisant que des informations sur l'exécution financière du premier semestre du Programme de travail et du Budget 2024-2025 seront fournies lors de sa 96^{ème} réunion ;

(h) Le Bureau prend note de la recommandation en matière d'audit et de l'avis du siège du PNUE concernant la révision des Dépenses d'appui au programme (PSC) sur les contributions/fonds du PAM et demande au Secrétariat d'entamer un dialogue sur cette question avec les Parties contractantes concernées et de rendre compte des résultats à sa quatre-vingt-seizième réunion ;

(i) Le Bureau prend note de l'état du recrutement et souhaite la bienvenue aux nouveaux directeurs de CAR au sein du système du PAM ;

(j) Le Bureau prend note des efforts déployés en ce qui concerne la rénovation des locaux du PNUE/PAM et demande au Secrétariat d'accélérer le processus avec le soutien du gouvernement grec et de rendre compte de l'état d'avancement à la prochaine réunion du Bureau.

V. Point 5 de l'ordre du jour : Questions spécifiques

21. La Coordinatrice du PAM a présenté le « *Rapport du Secrétariat sur les questions spécifiques* » (PNUE/PAM BUR.95/6).

22. La réunion a débattu des questions résumées dans les paragraphes suivants.

A. Ratification, Reporting and Compliance

23. La coordinatrice a évoqué les questions liées à la ratification, à l'établissement de rapports et au respect des dispositions, notant que deux ratifications sont en attente pour l'entrée en vigueur des amendements au protocole immersions et que le secrétariat assure le suivi de cette question avec les parties contractantes concernées. En ce qui concerne les rapports, elle a souligné que les taux de rapport sont faibles et que, bien que les rapports ne soient pas obligatoires pour les Parties qui n'ont pas ratifié un Protocole, les rapports de toutes les Parties sont très utiles pour évaluer la situation dans la région méditerranéenne. En ce qui concerne le respect des dispositions, elle a noté que deux candidatures avaient été reçues pour le poste de membre du Groupe III (comme indiqué dans les documents UNEP/MED BUR.95/6 et Add.1), mais qu'aucune candidature n'avait été reçue pour le poste de membre suppléant du Groupe III. La Coordinatrice a souligné l'importance d'une composition complète du Comité de respect des obligations pour le bon fonctionnement du Comité.

24. Un membre du Bureau a fait observer que son pays était sur le point de finaliser la procédure de ratification du Protocole offshore, tout en ajoutant qu'il y avait des défis liés à la ratification du Protocole « déchets dangereux ». En ce qui concerne la composition du Comité de respect des obligations, elle a demandé au Secrétariat de poursuivre ses efforts en vue de la nomination d'un membre suppléant par le Groupe III. Elle a également noté qu'en ce qui concerne les nominations d'un membre du Comité de respect des obligations par le Groupe III, la préférence devrait être donnée à la candidature proposée par une Partie contractante qui n'a jamais siégé au Comité auparavant. Les autres membres du Bureau ont approuvé cette proposition.

25. Un autre membre du Bureau a noté les difficultés rencontrées dans l'établissement des rapports ainsi que dans la collecte des données et s'est félicité de la création et de l'opérationnalisation de l'équipe spéciale chargée de la mise en œuvre des rapports à cet égard.

26. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note de l'état actuel de la ratification de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles tout en notant également les progrès limités dans les ratifications au cours de la dernière période biennale, et demande instamment aux Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait de s'efforcer de ratifier les Protocoles, en mettant particulièrement l'accent sur le Protocole Immersions afin d'assurer son entrée en vigueur le plus tôt possible ;

(b) Le Bureau encourage le Président et le Secrétariat à intensifier leurs efforts auprès des Parties contractantes respectives pour parvenir à la pleine ratification des Protocoles à la Convention de Barcelone ;

(c) Le Bureau appelle les Parties contractantes à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour la période 2022-2023 d'ici décembre 2024 et exhorte vivement les Parties contractantes qui ne l'ont pas encore fait à soumettre leurs rapports nationaux de mise en œuvre pour les périodes de déclaration précédentes 2012-2013 et 2014-2015 (2 Parties contractantes), 2016-2017 (4 Parties contractantes), 2018-2019 (9 Parties contractantes) et/ou 2020-2021 (12 Parties contractantes) sans plus tarder, en mettant en œuvre la Décision IG.26/1 de la COP23 ;

(d) Le Bureau, concernant la composition du Comité de respect des obligations pour l'exercice biennal 2024-2025, a élu M. Weckel, nommé par Monaco, en tant que membre du Comité de respect des obligations ;

(e) Suite à l'adoption des amendements à l'Annexe VI de la Convention MARPOL concernant la Med SOx ECA lors de la 79ème session du Comité de protection de l'environnement marin de l'Organisation maritime internationale (OMI) (MEPC 79) (Londres, Royaume-Uni, 12-16 décembre 2022), le Bureau rappelle l'urgence de la ratification, de la transposition et de la mise en œuvre effective de l'Annexe VI par les six Parties contractantes restantes, de la Convention MARPOL, notamment en raison de la date prévue d'entrée en application effective de la Med SOx ECA, le 1er mai 2025.

B. Mandats clés de la COP23 - Calendrier et Étapes pour leur Mise en œuvre effective

27. Le Secrétariat a informé les membres du Bureau des progrès accomplis en ce qui concerne les principaux mandats de la COP 23, en mettant l'accent sur les processus et les mesures prises, ainsi que sur les prochaines étapes en vue d'une mise en œuvre efficace. La coordinatrice a noté que la mise à jour de la Stratégie méditerranéenne de développement durable serait examinée lors de la réunion du Comité de pilotage de la Commission méditerranéenne du développement durable (Athènes, Grèce, 18-19 avril 2024). En ce qui concerne la révision de la feuille de route de l'approche écosystémique, elle a noté qu'elle aura lieu parallèlement à l'évaluation de la mise en œuvre du Programme intégré de suivi et d'évaluation. Elle a également évoqué la révision du cadre régional pour l'adaptation au changement climatique et les possibilités de financement correspondantes. Elle s'est ensuite référée à l'exercice de cartographie indépendante comprenant une évaluation complète du système PNUE/PAM et de ses différentes composantes en vue de définir le mandat et d'intégrer le CAR/CC nouvellement créé au sein du système PNUE/PAM, pour lequel le processus d'embauche d'un consultant indépendant est en cours, notant également que le Directeur du CAR/CC sur le changement climatique, M. Mustafa Baskara, a été officiellement nommé. Elle a également présenté l'état d'avancement de l'évaluation interne de la cohérence du système du PAM avec les « Principes opérationnels communs pour les composantes du PAM », notant que cette question a été examinée par le Groupe de coordination exécutive et qu'elle se poursuit avec la coopération de toutes les composantes du PAM. À ce sujet, la Coordinatrice a ajouté qu'une évolution récente est liée à l'organisation de réunions par les composantes du PAM : selon les règles des Nations Unies, les participants ont droit à au moins 20 % de l'indemnité journalière de subsistance, même si leurs dépenses sont payées sur la base de reçus.

28. Un membre du Bureau a souligné l'importance pour les composantes du PAM d'avoir des accords avec le pays hôte et a demandé au Secrétariat de partager la première évaluation de la situation avec le Bureau lors de sa prochaine réunion.

29. En ce qui concerne les accords avec les pays hôtes, la Coordinatrice a souligné que le Secrétariat examine également les actions menées par d'autres accords multilatéraux sur l'environnement en ce qui concerne leurs centres régionaux (par exemple, la Convention de Bâle et la Convention de Carthagène) et qu'il est préférable que tous les CAR du PNUE/PAM appliquent les règles et règlements des Nations Unies. Elle a ajouté que le Secrétariat présentera le premier résultat de cet exercice lors de la prochaine réunion du Bureau, tandis que le résultat final sera présenté lors de la dernière réunion du Bureau de l'exercice biennal, prévue en juin 2025. Elle a également remercié les directeurs des composantes du PAM pour leur collaboration dans cette entreprise.

30. **Conclusion :**

(a) Le Bureau prend note avec satisfaction des informations fournies sur les principaux mandats de la COP23 et leur mise en œuvre et demande au Secrétariat et aux Composantes respectives du PAM de veiller à ce que toutes les mesures soient prises pour leur mise en œuvre effective et en temps voulu.

C. Collaboration et partenaires

31. La Coordinatrice a présenté les travaux du Secrétariat, qui a été très actif dans le renforcement des partenariats au cours de la période considérée. Elle a évoqué la contribution active du PNUE/PAM à l'UNEA-6 (Nairobi, Kenya, 26 février-1er mars 2024), où la Coordinatrice a notamment été l'un des principaux intervenants de la manifestation parallèle sur le 50e anniversaire des mers régionales, ainsi que les résolutions adoptées à la sixième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-6), dont quatre étaient très pertinentes pour les travaux du PNUE/PAM. En outre, la Coordinatrice a évoqué la participation active du PNUE/PAM à la 9e Conférence Our Ocean (Athènes, Grèce, 15-17 avril 2024).

32. Les membres du Bureau ont félicité le Secrétariat pour le travail accompli et les progrès atteints en matière de partenariats et de collaboration. Un membre du Bureau a noté que la réunion des directeurs des affaires maritimes de l'UE, qui s'est tenue en novembre 2023 pendant la présidence espagnole de l'UE, a invité les coordinateurs des mers régionales du PNUE à participer et a remercié la coordinatrice pour sa présence active à cette réunion où elle a présenté le MED QSR 2023. Elle a suggéré qu'il serait très utile que les représentants des mers régionales soient présents à toutes les réunions des directeurs de l'UE se déroulant deux fois par an, afin qu'ils soient informés des questions relatives à l'eau de mer et à l'eau douce.

33. **Conclusions :**

(a) Le Bureau prend note avec satisfaction de la résolution de l'UNEA-6 sur la gouvernance des océans qui met en avant les mers régionales en tant que contributeur clé de ce processus et se félicite des travaux du Secrétariat sur l'amélioration de la gouvernance des océans au niveau régional et mondial et sur le renforcement de la coopération et des partenariats avec les organisations mondiales et régionales en vue d'un impact commun sur le terrain ;

(b) Le Bureau se félicite des travaux du Secrétariat visant à renforcer la participation et l'implication dans les processus mondiaux et à mieux faire connaître le système PNUE/PAM-Convention de Barcelone, ses travaux et sa contribution à la mise en œuvre des ODD, et encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux dans ce sens ;

(c) Le Bureau apprécie la collaboration existante des mers régionales entourant l'Europe avec les travaux entrepris pour la mise en œuvre de la directive-cadre sur la stratégie marine de l'UE et, à cet effet, encourage le renforcement ultérieur de cette collaboration au sein des mécanismes établis et des réunions connexes ;

(d) Le Bureau se félicite de la participation du PNUE/PAM à l'initiative BlueMissionMed, notamment en ce qui concerne la préparation de la SMDD actualisée et sa future mise en œuvre ;

(e) Le Bureau approuve les résultats de l'évaluation menée par le Secrétariat de la nouvelle demande soumise par la Fondation méditerranéenne de la jeunesse pour le développement par Banlastic Egypt et par European Public Law Organization (EPLo) en tant que Partenaires du PAM et demande que le Secrétariat les soumette aux Points focaux du PAM et à la COP24 pour examen et approbation.

D. Sensibilisation, communication et plaidoyer

34. La Coordinatrice a rendu compte des activités d'information et de communication menées et des plans pour l'exercice biennal en cours dans ce domaine, dans le contexte des événements mondiaux et régionaux les plus importants. À cette fin, la Coordonnatrice a évoqué les activités de sensibilisation menées par le PNUE/PAM dans le cadre de la neuvième Conférence Our Ocean (Athènes, Grèce, 15-17 avril 2024), qui se tiendra prochainement : Mme Hema participerait au déjeuner ministériel et au groupe de haut niveau de la session plénière VIII sur « Les défis et solutions des pays méditerranéens » ; le CAR/Info a organisé le stand du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone ; un événement parallèle du PNUE/PAM et de l'Italie sur la mise en œuvre de l'accord entre le PNUE/PAM et le ministère italien de l'Environnement et de la Sécurité énergétique a été approuvé par les organisateurs.

35. La Coordonnatrice a souligné qu'il était prévu de profiter de la Conférence des Nations Unies sur les océans 2025, prévue à Nice (France) en juin 2025, pour renforcer la visibilité des travaux du PNUE/PAM et de la Convention de Barcelone, étant donné que 2025 marque la célébration des 50 ans du PAM et des 30 ans de la Convention de Barcelone « Post-Rio ». Elle a ajouté que les célébrations auront lieu sous la direction de la France (hôte de la Conférence des Nations Unies 2025), de la Slovénie (présidence de la COP23), de l'Espagne (dépositaire et partie contractante ayant accueilli les conférences diplomatiques au cours desquelles le PAM et la Convention de Barcelone ont été adoptés en 1975, 1976 et 1995) et de l'Égypte (hôte de la COP24).

36. Les membres du Bureau ont remercié le Secrétariat pour l'excellent travail réalisé, ont discuté des questions de sensibilisation, de communication et de plaidoyer et ont conclu comme suit.

37. Conclusion :

(a) Le Bureau se félicite des efforts du Secrétariat dans le domaine de la sensibilisation, de la communication et du plaidoyer et demande au Secrétariat de prendre des dispositions pour la célébration du 50^{ème} anniversaire du PAM en 2025 afin d'améliorer la visibilité du système PNUE/PAM-Convention de Barcelone.

VI. Point 6 de l'ordre du jour : Calendrier des réunions et des événements

38. Le Bureau a été informé du « *Calendrier provisoire des réunions du PNUE/PAM et des événements internationaux majeurs en 2024* » (UNEP/MED BUR.95/Inf.3). Le Secrétariat a noté que la structure du document a été révisée pour mieux refléter les différents types de réunions.

39. Le Bureau a examiné la première section du calendrier, consacrée aux réunions institutionnelles du PNUE/PAM, et y a apporté les modifications appropriées. La réunion a décidé que cette section accompagnerait les conclusions et les recommandations de la réunion.

40. En ce qui concerne les dates de la COP 24, le représentant de l'Égypte a suggéré qu'elles se situent entre le 2 et le 5 décembre 2025, afin de ne pas coïncider avec la septième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA-7) qui se tiendra à Nairobi, du 8 au 12 décembre 2025. Les membres du Bureau ont accepté cette proposition.

41. Conclusions :

(a) Le Bureau a accepté la proposition du Secrétariat de modifier l'ordre d'organisation des réunions du Bureau pour l'exercice biennal afin de tenir la dernière au lieu d'affectation de l'Unité de coordination, en l'absence d'invitation d'un autre membre du Bureau, le cas échéant ;

(b) Le Bureau a pris note du calendrier des réunions du PAM proposé par le Secrétariat, en mettant l'accent sur celles prévues en 2024, et a demandé au Secrétariat de conclure le

calendrier des réunions et événements de 2025 le plus tôt possible, afin de permettre une planification sans heurts de la participation du Représentants des Parties contractantes. La liste des réunions/événements institutionnels pour 2024 et 2025 est jointe en annexe aux présentes conclusions.

VII. Point 7 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 96^e réunion du Bureau

42. Le représentant de l'Égypte a aimablement proposé que la 96^e réunion du Bureau se tienne en Égypte, au Caire ou à Alexandrie. Les membres du Bureau expriment leur reconnaissance à l'Égypte et conviennent que la prochaine réunion du Bureau aura lieu en Égypte, les 19 et 20 novembre 2024.

43. **Conclusion :**

(a) Le Bureau a convenu de tenir sa deuxième réunion en Égypte les 19 et 20 novembre 2024 au Caire ou à Alexandrie, à confirmer.

VIII. Point 8 de l'ordre du jour : Questions diverses

44. Aucune autre question n'a été soulevée par les membres du Bureau.

IX. Point 9 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

45. Le Bureau a adopté les conclusions telles que figurant dans ce rapport.

X. Point 10 de l'ordre du jour : Clôture de la réunion

46. La réunion a été clôturée par le Président à 18 heures (UTC+1) le jeudi 4 avril 2024.

Annexe I
List des participants

**MEMBERS OF THE BUREAU AND ADVISORS/MEMBRES DU BUREAU ET
CONSEILLERS**

**SLOVENIA / SLOVÉNIE
(PRESIDENT)**

Mr. Mitja Bricelj
Secretary
Ministry of Environment and Spatial Planning

Mr. Iztok Škerlič
Public agency for promotion of entrepreneurship
and developing projects of Municipality of Izola

Mr. Tilen Obradovič
Ministry of Natural Resources and Spatial Planning

Mr. Dejan Guduraš
Ministry of Natural Resources and Spatial Planning
Water Directorate
Water Management Division

Ms. Helena Caserman,
Institute for Water of the Republic of Slovenia

Ms. Klara Jarni
Institute for Water of the Republic of Slovenia

Mr. Blaž Lipovšek
President of the Sava Youth Parliament

**EGYPT / ÉGYPTE
(VICE-PRESIDENT)**

Dr. Ali Abu Sena
Chief Executive Officer
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)

**MOROCCO / MAROC
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Nassira Rheyati
Head of the International Cooperation Division
Partnership, Communication and Cooperation
Division
Environment Department
Ministry of Energy Transition and Sustainable
Development

**MALTA/MALTE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Marie Thérèse Gambin
Unit Manager Thematic | Biodiversity & Water
Environment & Resources Authority

**SPAIN / ESPAGNE
(VICE-PRESIDENT)**

Ms. Itziar Martin Partida
Deputy General Director
Ministry of Ecological Transition

**MONTENEGRO/MONTÉNÉGRO
(RAPPORTEUR)**

Ms. Djurdjina Bulatovic
Directorate for Nature Protection

Ministry of Tourism, Ecology, Sustainable
Development and Northern Region Development

TÜRKIYE / TÜRKIYE
(EX-OFFICIO MEMBER)

Ms. Vildan Bölükbaşı Atay
Head of Department
Ministry of Environment, Urbanization and Climate
Change

**SECRETARIAT TO THE BARCELONA CONVENTION AND COMPONENTS OF THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN / SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE
BARCELONE ET COMPOSANTES DU PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

Ms. Tatjana Hema
Coordinator

Mr. Ilias Mavroeidis
Programme Management Officer

Ms. Elli Sfyroeras
Programme Management Assistant

Annexe II
Ordre du jour

Ordre du jour

- | | |
|------------------------------------|---|
| Point 1 de l'ordre du jour | Ouverture de la séance |
| Point 2 de l'ordre du jour | Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux |
| Point 3 de l'ordre du jour | Rapport sur les travaux menés en octobre 2023 - février 2024 |
| Point 4 de l'ordre du jour | Rapport du Secrétariat sur les questions d'ordre financier et administratif |
| Point 5 de l'ordre du jour | Questions spécifiques : <ul style="list-style-type: none">a) Ratification, rapports et respect des obligationsb) Mandats-clés de la COP23 : calendrier et étapes pour leur livraison efficace<ul style="list-style-type: none">- Révision de la SMDD- Feuille de route ECAP- Cadre régional d'adaptation au changement climatique- Exercice de cartographie indépendant sur le CAR/changement climatique- Évaluation interne de la cohérence du système MAP avec les « Principes opérationnels communs pour les composantes du PAM »- Autres mandatsc) Collaboration et partenairesd) Diffusion, communication et sensibilisatione) Autres questions |
| Point 6 de l'ordre du jour | Calendrier des réunions et des événements |
| Point 7 de l'ordre du jour | Date et lieu de la 96 ^{ème} réunion du Bureau |
| Point 8 de l'ordre du jour | Questions diverses |
| Point 9 de l'ordre du jour | Conclusions et recommandations |
| Point 10 de l'ordre du jour | Clôture de la réunion |

Annexe III

Liste des réunions/événements institutionnels pour 2024 et 2025

**Tentative Calendar of Institutional Meetings of UNEP/MAP
(4/4/2024)**

ORGANIZERS	MEETING	DATE	VENUE
2024			
Secretariat	95 th Meeting of the Bureau	3-4 April	Ljubljana, Slovenia
Secretariat	25 th Meeting of the MCSD Steering Committee	18-19 April	Athens, Greece
SPA/RAC	6 th Meeting of the SAPBIO Advisory Committee	30 April	Teleconference
SPA/RAC	10 th Meeting of the SAPBIO National Correspondents	5 June	Teleconference
SPA/RAC	CORMON Meeting on Biodiversity and Fisheries	6-7 June	Teleconference
Secretariat	20 th Meeting of the Compliance Committee	19-20 June	Athens, Greece
MED POL	Preparatory Meeting for the Development of new NAPs and initiation of NBBs Reporting cycle	25-26 June	Athens, Greece
Secretariat	11 th Meeting of EcAp Coordination Group	2 October	Teleconference
Secretariat	Meeting of the Extended MCSD Steering Committee on the MSSD Update	15 October	Teleconference
MED POL	CORMON (Pollution and ML)	5-6 November (Pollution) 7 November (Marine Litter)	Teleconference
Secretariat	96 th Meeting of the Bureau	19-20 November	Cairo (TBC), Egypt
REMPEC	2 nd Coordination Meeting on the implementation of the Mediterranean Strategy for the Prevention of, Preparedness, and Response to Marine Pollution from Ships (2022-2031)	19-20 November	Teleconference
Secretariat	Meeting of the Extended MCSD Steering Committee on the MSSD Update	11 December	Teleconference

Mediterranean Celebration/Observance Days

SPA/RAC	SPAMI Day	15 May	Tunis, Tunisia
PAP/RAC	Mediterranean Coast Day	25 September	Algiers, Algeria (TBC)

Meetings for which dates are not yet set

Secretariat	3 rd Steering Committee Meeting of PAMEx and its Local Investment Finance Facility	(TBC)	Athens, Greece
SPA/RAC	5 th Meeting of the Ad hoc Group of Experts on MPAs in the Mediterranean-AGEM	October (TBC)	Teleconference

2025			
SPA/RAC	6 th Meeting of the Ad hoc Group of Experts on MPAs in the Mediterranean-AGEM	21 January (TBC)	Teleconference
MED POL	Progress Meeting on the Development of new NAPs and NBBs Reporting Cycle	29-30 January	Istanbul, Türkiye (TBC)
Secretariat	Ad hoc meeting of the MCSD on the MSSD Update	Week of 10 February	Athens, Greece (TBC)
PAP/RAC	CORMON on Coast and Hydrography	March (TBC)	(TBC)
SPA/RAC	6 th Meeting of the SAPBIO Advisory Committee	April	Teleconference
MED POL	CORMON (Pollution and Marine Litter)	1 April (Marine Litter) 2-3 April (Pollution)	Athens, Greece
Secretariat/ REMPEC	5 th Meeting of the Barcelona Convention Offshore Oil and Gas Group (OFOG) Sub-Group on Environmental Impact	Week 7 April	Malta
Secretariat	26 th Meeting of the MCSD Steering Committee	Week 14 April	Athens, Greece
SPA/RAC	CORMON Meeting on Biodiversity and Fisheries	May (TBC)	(TBC)
PAP/RAC	Meeting of PAP/RAC Focal Points	6-7 May	Split, Croatia
REMPEC	16 th Meeting of REMPEC Focal Points	13-15 May	Malta
INFO/RAC	Meeting of INFO/RAC Focal Points	20-21 May	Rome, Italy
SPA/RAC	11 th Meeting of the SAPBIO National Correspondents (Back-to-back to the 17 th SPA/BD FP meeting)	19-20 May	(TBC)
SPA/RAC	17 th Meeting of the SPA/BD Focal Points & SPA/RAC 40 th anniversary	21-23 May	(TBC)
Plan Bleu/RAC	Meeting of Plan Bleu/RAC Focal Points	27-28 May	Marseille, France
SCP/RAC	Meeting of SCP/RAC Focal Points	28-29 May	Barcelona, Spain
MED POL	Meeting of MED POL Focal Points	3-4 June	Athens, Greece

Secretariat	97 th Meeting of the Bureau	4-5 June	Athens, Greece
UN/France	UN Ocean Conference (incl. UNEP/MAP event on 50 years of MAP and 30 years of amended BC)	9-13 June	Nice, France
Secretariat	21 st Meeting of the MCSD	17-19 June	(TBC)
Secretariat	21 st Meeting of the Compliance Committee	24-25 June	Athens, Greece
Secretariat	12 th Meeting of EcAp Coordination Group	15 September	Athens, Greece
Secretariat	Meeting of the MAP Focal Points	16-19 September	Athens, Greece
SPA/RAC	7 th Meeting of the Ad hoc Group of Experts on MPAs in the Mediterranean-AGEM	November (TBC)	Teleconference
Secretariat	24 th Meeting of the Contracting Parties (COP 24)	2-5 December	Egypt

Mediterranean Celebration/Observance Days

SPA/RAC	SPAMI Day	15 April	Teleconference+ in the SPAMIs
PAP/RAC	Mediterranean Coast Day	25 September	(TBC)